

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
- Séance du 17 Octobre 2019 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes Corinne DUTRIAUX, Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN, Séverine LEGER, Céline PRIGENT, Dominique DESCHAMPS, Aurore PELLIEU.

MM. Laurent MAROT, Louis ACONIN, Jacques LEVASSEUR, José THIEBAUT, Bernard HOUYVET, Philippe LANOIS, Eric BRIESMALIEN.

ABSENTS EXCUSES : M. Frédéric BRIESMALIEN, Mme Dominique DESCHAMPS, ayant donné pouvoir à Mme Céline PRIGENT (à partir de 19 h 10).

ABSENTS : .

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sophie LEROUX.

1) PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE :

En application de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jacques LEVASSEUR, Doyen d'âge du Conseil Municipal, prend la présidence de l'Assemblée.

Il installe dans ses fonctions de Conseillère Municipale Mme Aurore PELLIEU, en application de l'article L. 270 du Code électoral.

M. Jacques LEVASSEUR lit le courrier de M. le Préfet de l'Oise acceptant la démission de M. Thierry FRAU, Maire, et invitant le Conseil Municipal à effectuer de nouvelles élections du Maire et des Adjointes.

2) ELECTION DU MAIRE :

Le Conseil Municipal étant désormais au complet, M. Jacques LEVASSEUR, en application de l'article L.2122-4 & L,2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales l'invite à procéder à l'élection du Maire.

Il fait l'appel nominatif de chacun des membres du Conseil Municipal.

Mmes Catherine DUCHEMIN et Sophie LEROUX sont nommées assesseurs.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

| | |
|---|----|
| Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : | 00 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 14 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : | 01 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 13 |
| Majorité absolue : | 07 |

M. Laurent MAROT, ayant reçu la majorité des voix, a été déclaré Maire et a été installé dans ses fonctions.

La Présidence du Conseil a ensuite été assurée par le nouveau Maire.

3) CREATION DE POSTES D'ADJOINT AU MAIRE :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité de créer 4 postes d'Adjointes au Maire.

4) ELECTION DES ADJOINTS :

| | |
|---|----|
| Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : | 00 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 14 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : | 01 |

Nombre de suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 07
M. le Maire déclare installer dans leurs fonctions d'Adjoints :
- Mme Sophie LEROUX,
- M. Louis ACONIN,
- Mme Corinne DUTRIAUX,
- M. Jacques LEVASSEUR.

5) INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ELUS :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués comme suit :

- **Maire :**
- 40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **Adjoints :**
- 14 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **Conseillers délégués :**
- 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Une majoration de 15 % étant appliquée, Lassigny étant ancien chef-lieu de canton (cf. article R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

6) ELECTION D'UN DELEGUE AU SIAED :

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la démission de M. FRAU , il s'avère nécessaire de procéder à des modifications des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Divette. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

- Mme Sophie LEROUX,
- M. Jacques LEVASSEUR, délégués titulaires ;
- Mme Catherine DUCHEMIN,
- M. Eric BRIESMALIEN, délégués suppléants.

7) REMPLACEMENT A LA CCPS :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la démission de M. FRAU, il s'avère nécessaire de procéder à son remplacement en tant que délégué titulaire à la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Conformément aux règles d'élection, c'est M. Louis ACONIN qui représentera désormais la commune avec Mmes Catherine DUCHEMIN, Sophie LEROUX et M. Laurent MAROT.

8) REMPLACEMENT AU SIVU DE LASSIGNY :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. FRAU était délégué suppléant au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique qui gère entre autres le Centre Social de Lassigny, Mme Catherine DUCHEMIN étant titulaire. Il s'avère nécessaire de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Mme Corinne DUTRIAUX déléguée suppléante au SIVU de Lassigny.

9) REMPLACEMENT AU CCAS :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. FRAU était Président, en tant que Maire, du Centre Communal d'Action Sociale. Le Remplaçant dans ces fonctions, il est donc nécessaire de nommer un autre membre.

M. Philippe LANOIS est nommé à l'unanimité membre du CCAS.

Le Maire,

Laurent MAROT